RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A & F MECCA
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1000,00 Euros
Siège social : 05 Route de Noisy 93500 Pantin

918 113 192 R.C.S BOBIGNY

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin
A treize heures,
Au siège social,

L'associé unique de la société A & F MECCA SASU au capital de 1000,00 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, dont le siège social est situé à 05 Route de Noisy 93500 Pantin sa présidé l'assemblée générale extraordinaire.

Est présent :

- Mr TOUIL Abdessadik, propriétaire de….....100 actions.

TOTAL…**100 actions.**

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Rappel de la nécessité de décider la poursuite de l'activité de la société malgré des pertes supérieurs à la moitié du capital social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du fait que les comptes annuels de l'exercice social clôturé en 2024 font ressortir que les fonds propres de la société A & F MECCA sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'associé unique décide de poursuivre l'activité de la société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé a dressé et signé le présent procès-verbal.

Mr TOUIL Abdessadik
Président

